

CINQUANTENAIRE DE LA BCEAO ET DE L'INTEGRATION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

I – CONTEXTE

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Etablissement Public International dont le Siège est situé à Dakar (Sénégal), sis à l'Avenue Abdoulaye FADIGA, est l'Institut d'émission commun aux huit (08) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Dans le cadre de la commémoration du cinquantième anniversaire de la BCEAO, il est prévu **un symposium de haut niveau, et la réalisation d'un film documentaire** dont le but est de restituer l'évolution de la BCEAO, au cours des cinquante dernières années, en retraçant notamment, les temps forts de la vie de l'Institut d'émission.

II – OBJECTIFS

La BCEAO vise, à **travers la diffusion de ce film documentaire**, à mieux faire connaître la portée historique de la vision des Pères fondateurs de l'Union et de la BCEAO, en mettant l'accent sur les vertus de solidarité et de cohésion des Etats membres de l'UMOA afin de mettre en relief les avancées significatives qui ont permis à l'Institut d'émission d'asseoir, au fil des cinquante dernières années, un système monétaire et financier régional intégré dans la zone UMOA.

Parmi les aspects importants à souligner, figurent notamment : les missions de la BCEAO, ses initiatives et ses chantiers, les performances accomplies et les voies et moyens utilisés pour y parvenir, les changements d'ordre institutionnel et structurel, ainsi que les adaptations et résistances qui en découlent. Il s'y ajoute un accent particulier à mettre sur le transfert du Siège à Dakar, l'africanisation des cadres et son influence sur le devenir de la Banque, sur les faits vécus, les épreuves traversées, les angoisses, mais aussi les espérances de la première génération de cadres africains. Enfin, les profils particuliers des femmes et des hommes qui ont incarné à un haut point l'image de la BCEAO, la culture d'entreprise, la modernisation de la BCEAO et l'évolution des métiers en son sein figurent parmi les questions importantes à évoquer.

De ce fait, une attention particulière a été accordée au recueil des témoignages sur les événements importants de l'histoire de la Banque auprès des acteurs de premier plan, en vue de les léguer à la postérité.

III – CADRE CHRONOLOGIQUE

Le l'histoire porte sur la période s'étendant de la signature du Traité de l'UMOA, le 12 mai 1962, à l'année 2012, soit un intervalle de 50 ans. Ce cadre chronologique peut être divisé en trois grandes étapes, correspondant aux principales évolutions économiques, ainsi qu'aux grands changements doctrinaux et institutionnels que l'Union et la BCEAO ont connus, au cours des cinquante dernières années et qui ont eu un impact significatif sur les performances de la Zone UMOA.

La première étape s'étend de la signature du Traité du 12 mai 1962, constituant l'UMOA, à la signature du Traité du 14 novembre 1973, se substituant au premier. Elle se caractérise par des structures de décision faisant une large place à une gestion paritaire avec le partenaire français et une politique monétaire très stricte, voire restrictive, malgré les bonnes performances économiques d'ensemble enregistrées par les Etats.

Cette période s'achève par un double événement : le retrait de la Mauritanie de l'Union Monétaire Ouest Africaine, en novembre 1972, et la mise en place d'un Comité de réforme institutionnelle en décembre 1972, afin d'adapter les structures monétaires aux nouvelles

exigences.

La deuxième étape commence avec l'entrée en vigueur du Traité de l'UMOA, le 14 novembre 1973, et s'achève en 1989. Elle est dominée par l'œuvre du Gouverneur Abdoulaye FADIGA (1935-1988), marquée par l'africanisation de la Banque Centrale, le transfert du Siège de l'Institut d'émission de Paris à Dakar, en terre africaine, la redéfinition des instruments et des objectifs de la politique monétaire, afin de mettre la monnaie au service du financement de l'économie et du développement. Elle est également marquée par la grave crise des années quatre-vingt, qui a durement éprouvé le système bancaire et les économies des Etats membres de l'UMOA.

Cette période prend fin avec l'adoption, en 1989, des Directives de la politique générale de la monnaie et du crédit, ainsi que des nouvelles règles d'intervention de la BCEAO, redéfinissant les instruments et les objectifs de la politique monétaire, afin de les adapter au contexte de libéralisation des économies et de permettre à l'Institut d'émission de jouer un rôle majeur dans les politiques de sortie de crise entreprises par les Etats.

La troisième étape concerne l'intervalle 1989-2012 caractérisé par une politique de libéralisation, mise en œuvre de façon graduelle, dans un contexte d'accélération du processus de libéralisation financière et de globalisation croissante de l'économie mondiale. Initiée en 1989, cette politique a été poursuivie en 1993, puis approfondie en 1996 et parachevée en 2010, avec l'entrée en vigueur de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO.

Cette longue phase a permis d'introduire l'utilisation des instruments de régulation indirecte de la liquidité bancaire et de libéraliser les conditions de banque, entraînant ainsi l'abandon du dirigisme au profit des mécanismes de marché.

La première décennie de cette étape a été marquée par des contraintes résultant à la fois de la crise économique affectant les Etats membres et des faiblesses structurelles du système bancaire et financier qui ont rendu difficile, la réalisation des objectifs de la BCEAO, en matière de régulation monétaire et de financement de l'activité économique. C'est la période au cours de laquelle intervient la dévaluation du franc CFA. D'importants chantiers spécifiques sont par ailleurs engagés par la BCEAO, en vue du renforcement de l'efficacité de son action dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de la monnaie et du crédit, ainsi que de la supervision bancaire, avec en particulier la création de la Commission Bancaire de l'UMOA, en 1990.

La deuxième décennie de cette étape a vu l'aboutissement de plusieurs chantiers majeurs, menés par la BCEAO, en vue d'améliorer l'environnement de la politique monétaire et d'impulser le processus d'intégration au sein de l'Union, notamment : la conception du Plan Comptable Bancaire et du Système Comptable Ouest Africain, la promotion du marché financier régional avec l'institution du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et la création de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), la modernisation des systèmes et moyens de paiement, etc.

Cette période est couronnée en 2007 par l'adoption des textes de base et la mise en œuvre de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, à compter du 1^{er} avril 2010. Réforme de la maturité, celle-ci prend en compte le long chemin parcouru, notamment près de cinquante ans d'intégration monétaire, et parachève les différents chantiers de modernisation et de libéralisation initiés par la BCEAO depuis la fin des années 1980 en matière, entre autres, de politique monétaire, de supervision bancaire, de réglementation des relations financières extérieures et des systèmes de paiement, ainsi que de la microfinance. L'objectif est de bâtir une Banque Centrale moderne, indépendante et transparente, dotée d'outils de travail, de normes et de procédures rénovés, adaptée aux réalités de l'UMOA, conforme aux standards internationaux et tournée vers l'avenir.